

## Conseil d'administration du Vendredi 04 Octobre 2024

### Délibérations

L'an deux mil vingt- quatre, le Vendredi 04 Octobre 2024 à 14H00, les membres du conseil d'administration de la SEM Energies 22, dûment convoqués par le Président Directeur Général, Monsieur Dominique RAMARD, se sont réunis au siège du SDE22, 53 boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22000)

Numéro d'ordre	OBJET	Approuvé/ Rejeté/ajourné
2024-04-01	Approbation du Conseil d'Administration du 18 Juin 2024	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
2024-04-02	Prévision de recrutement	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
2024-04-03	Convention Constitutive d'un groupement de commandes relatif aux prestations de maintenance des installations	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
2024-04-04	Création d'un compte à terme	<b>N'APPROUVE PAS à l'unanimité</b>
2024-04-05	Désignation d'un nouveau représentant permanent du crédit mutuel Arkea au conseil d'administration de la SEM Energies 22 en remplacement du membre actuel.	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
2024-04-06	Désignation d'un nouveau représentant permanent du crédit agricole au conseil d'administration de la SEM Energies 22 en remplacement du membre actuel.	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
2024-04-07	Nomination d'un Directeur Général Délégué	<b>Approuvé à l'unanimité</b>
2024-04-08	Projet éolien de PLUDUNO porté par la « SEPE de PLUDUNO »	<b>Ajournée</b>
2024-04-09	Projet éolien de Kérimard porté par « la SASU Parc éolien de Kérimard » sur la commune de Corlay	<b>Ajournée</b>
2024-04-10	Projet éolien la Vieille Lande porté par « Laurmen EOLE » sur la commune de LAURENAN	<b>Ajournée</b>
2024-04-11	Projet éolien de La MOTTE porté par la « SEPE de Corcées »	<b>Ajournée</b>

---

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SEM Energies22**

**Délibération N°2024-04-01**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

**Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 Juin 2024**

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 Juin 2024, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 Juin 2024 en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**-APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 Juin 2024.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

15 OCT. 2024

15 OCT. 2024

Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies 22  
Dominique RAMARD

**SEM Energies 22**

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / [contact@sem-energies22.bzh](mailto:contact@sem-energies22.bzh)

[www.sem-energies22.bzh](http://www.sem-energies22.bzh)

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies22  
Dominique RAMARD



Le Secrétaire de Séance  
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SEM Energies22**

**Délibération N°2024-04-02**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

**Objet : Prévision de recrutement**

Afin de répondre à l'accroissement d'activité de la SEM Energies 22 et à sa diversité, il est nécessaire de recruter un nouveau collaborateur sur la partie déploiement du Gaz Naturel Véhicules en Côtes d'Armor.

Il est notamment proposé le recrutement :

- d'un Responsable de grands projets ENR gaz renouvelables à compter du 1er Novembre 2024

Le Président Directeur Général demande au conseil d'administration de statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le recrutement d'un Responsable de grands projets ENR gaz renouvelables à compter du 1er Novembre 2024.

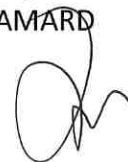
- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture  
- Par affichage le 15 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies22  
Dominique RAMARD



Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies 22  
Dominique RAMARD

**SEM Energies 22**

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc  
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance  
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SEM Energies22**

**Délibération N°2024-04-03**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

**Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif aux prestations de maintenance des installations**

Les deux filiales du SDE22, à savoir la SEM Énergies 22 et la SPLET'Armor, souhaitent constituer un groupement de commande afin de répondre aux besoins de maintenance et d'entretien de leurs centrales photovoltaïques respectives et d'en mutualiser les coûts.

Après la présentation de la convention, il est demandé au conseil d'administration de statuer étant précisé que chaque entité conserve sa propre gestion auprès du prestataire qui sera retenu. Chaque entité passera directement ses commandes auprès de lui et lui règlera ses prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la signature de la Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif aux prestations de maintenance des installations selon les conditions susvisées
- **AUTORISE** Vincent LUCAS Directeur de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 15 OCT. 2024
- Par affichage le 15 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies22  
Dominique RAMARD



Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD  
**SEM Energies 22**

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / Contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance  
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SEM Energies22**

**Délibération N°2024-04-04**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.



**Objet : Création d'un compte à terme**

Le Président Directeur Général, Dominique RAMARD présente au Conseil d'administration la société « Pandat Finance » qui propose des solutions d'investissements et de placements et qui pourraient répondre aux objectifs financiers de notre société. Il s'agit d'un placement sous la forme d'un Compte à Terme (CAT), le dépôt bancaire permet de placer dans une banque les liquidités à un taux et une maturité maximales connues à l'avance tout en restant liquide et à capital garanti à tout moment (les taux estimés varient entre 2,90% et 3.75%).

Le Président Directeur Général propose au conseil d'administration de placer jusqu'à cinq millions d'euros via la société « Pandat Finance », sous réserve de respecter les conditions de risque et de rendement évaluées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**-N'EST PAS FAVORABLE** dans un premier temps pour contractualiser avec « Pandat Finances »

Et

- **DECIDE** de lancer un marché de consultation pour la création d'un compte à terme afin que les trois banques actionnaires puissent répondre si elles le souhaitent y compris PANDAT Finances.

- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 15 OCT. 2024

- Par affichage le 15 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies22  
Dominique RAMARD



Le Président Directeur Général

de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 26 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SEM Energies22**

**Délibération N°2024-04-05**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

**Objet : Désignation d'un nouveau représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au conseil d'administration de la SEM Energies 22 en remplacement du membre actuel.**

Depuis le 05 Juillet 2024, Monsieur Erwan CHARLOT né le 12 Avril 1971 à MORLAIX (22) demeurant à SAINT-BRIEUC (22 000) – 7 Rue Jean Métairie a été nommé par le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en remplacement de Madame Karine PAN-PUILLANDRE en tant que représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa pour le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22.

Il est proposé au conseil d'administration d'acter ce remplacement au sein de la SEM Energies 22.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de ce remplacement au sein de la SEM Energies 22.

- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 15 OCT. 2024  
- Par affichage le 15 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies22  
Dominique RAMARD



Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies 22  
Dominique RAMARD

**SEM Energies 22**  
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc  
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh  
www.sem-energies22.bzh  
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance  
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SEM Energies22**

**Délibération N°2024-04-06**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

**Objet : Désignation d'un nouveau représentant permanent du crédit agricole au conseil d'administration de la SEM Energies 22 en remplacement du membre actuel**

Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2024, Madame Christelle DOUSSINEAU née le 08 Novembre 1980 à MONT SAINT AIGNAN (76) demeurant à SAINT-BRIEUC (22 000) – 30 Boulevard Clémenceau a été nommée par le Crédit agricole en remplacement de Monsieur Frédéric LE COZ en tant que représentante permanente du Crédit agricole pour le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22.

Il est proposé au conseil d'administration d'acter ce remplacement au sein de la SEM Energies 22.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de ce remplacement au sein de la SEM Energies 22.

- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 15 OCT. 2024

- Par affichage le 15 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies22  
Dominique RAMARD



Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies 22  
Dominique RAMARD

**SEM Energies 22**

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance  
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SEM Energies22**

**Délibération N°2024-04-07**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

**Objet : Nomination d'un Directeur Général Délégué**

Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SEM Energies 22 propose conformément à l'article 20.3 des statuts de la SEM Energies 22 de nommer Vincent Lucas, Directeur Général délégué de la SEM.

Son contrat de travail en tant que Directeur de la SEM Energies 22 serait cumulé avec un mandat social de Directeur Général Délégué lui permettant ainsi de représenter la SEM Energies 22 et ses filiales plus aisément dans la gestion quotidienne.

S'il est possible de mettre en place ce cumul entre le contrat de travail et le mandat social de Directeur Général Délégué, il est précisé que l'activité salariée et les missions de Monsieur Vincent LUCAS en tant que directeur de la SEM Energies 22 restent inchangées et qu'il existe toujours le lien de subordination hiérarchique envers le Directeur Général concernant les pouvoirs de gestion.

Il sera nommé pour une durée indéterminée et ne percevra aucune rémunération liée à cette fonction.

Conformément à l'article 20.3 des statuts, Il est proposé que le Directeur Général Délégué dispose à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutes ses actions resteront néanmoins sous le contrôle et l'autorité du Directeur Général.

Suite à la proposition du Président Directeur Général de nommer Vincent LUCAS en tant que Directeur Général Délégué, et au respect des conditions requises, il est demandé au conseil d'administration de statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **NOMME** Vincent LUCAS en tant que Directeur Général délégué selon les conditions de nomination susvisées

- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

- Par affichage le

15 OCT. 2024

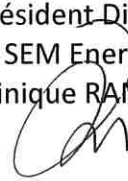
15 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies22

Dominique RAMARD



Le Président Directeur Général

de la SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc  
Tél. 02 96 04 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

Dominique RAMARD



www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SEM Energies22**

**Délibération N°2024-04-08**

L'an deux mil vingt-quatre, Le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.



**Objet : Projet éolien de Pluduno porté par la « SEPE de Pluduno »**

Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SEM Energies 22 propose conformément à l'article 20.3 des statuts de la SEM Energies 22 de nommer Vincent Lucas, Directeur Général délégué de la SEM.

Son contrat de travail en tant que Directeur de la SEM Energies 22 serait cumulé avec un mandat social de Directeur Général Délégué lui permettant ainsi de représenter la SEM Energies 22 et ses filiales plus aisément dans la gestion quotidienne.

S'il est possible de mettre en place ce cumul entre le contrat de GAÏA Energy Systems et la SEM Energies 22 développent un projet sur la commune de Pluduno en partenariat avec cette dernière.

Un pacte d'actionnaire (sur le modèle de celui du Parc Eolien de Mérillac) a été présenté et approuvé au Conseil municipal de Pluduno, avec sa participation à hauteur de 5% et celle de la SEM Energies 22 à 15%.

Le projet est porté par la « SEPE de Pluduno » ; il sera composé de 2 à 3 éoliennes d'environ 4 MW unitaire soit une puissance installée comprise entre 8 et 12 MW.

A ce jour, le foncier est sécurisé, les études environnementales sont favorables et le dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale est prévu pour la fin de l'année.

La part d'investissement en fond propre pour la SEM Energies 22 est d'environ 5k€ avec un TRI actionnaire à 30 ans estimé à 8,87%.

Le pacte d'actionnaire a d'ores et déjà été signé par la commune de Pluduno. Il est demandé à la SEM Energies 22 d'en prendre connaissance et de le signer en cas d'accord.

**Le projet devant être étudié au préalable en comité Technique, la décision a été ajournée et reportée par le conseil d'administration.**

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 15 OCT. 2024  
- Par affichage le

15 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies22  
Dominique RAMARD

Le secrétaire de séance  
Pierre GOUZI

Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies 22  
Dominique RAMARD  
50, quai BARNOT - 22000 Saint-Brieuc  
Tél. 02 96 07 20 20 / contact@sem-energies22.bzh  
www.sem-energies22.bzh  
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SEM Energies22**

**Délibération N°2024-04-09**

L'an deux mil vingt-quatre, Le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

**Objet : Projet éolien de Kérimard porté par la « SASU Parc éolien de Kérimard » sur la commune de CORLAY**

Le projet du Parc éolien de Kérimard est issu d'un partenariat entre Valéco, la SEM Energies 22 et la commune de CORLAY. Le pacte d'actionnaires prévoit la participation de la commune à hauteur de 10% et celle de la SEM Energies 22 à 20%.

La commune a statué en faveur de sa signature mais reste dans l'attente de l'approbation de la délibération par la préfecture (prévue fin septembre).

Les accords fonciers nécessaires à l'implantation d'éoliennes et les études règlementaires (écologique, paysagère ou encore acoustique) sont en cours. La zone d'implantation du projet a été définie.

Le projet vise la création d'un parc éolien composé de 3 éoliennes ayant une hauteur en bout de pale de 150 mètres pour une puissance totale d'environ 12MW.

La part d'investissement en fond propre pour la SEM Energies 22 est d'environ 4k€ avec un TRI actionnaire à 30 ans estimé à 5,95%.

Il est demandé à la SEM Energies 22 de prendre connaissance du pacte et de le signer en cas d'accord.

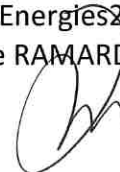
**Le projet devant être étudié au préalable en comité Technique, la décision a été ajournée et reportée par le conseil d'administration.**

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 15 OCT. 2024
- Par affichage le 15 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies 22  
Dominique RAMARD



Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies 22  
**SEM Energies 22**  
Dominique RAMARD  
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc  
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh  
www.sem-energies22.bzh  
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance  
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SEM Energies22**

**Délibération N°2024-04-10**

L'an deux mil vingt-quatre, Le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

**Objet : Projet éolien La vieille Lande porté par « Laurmen EOLE » sur la Commune de LAURENAN**

Les Communes de « le Méné et Laurenan » disposent d'un projet de 5 éoliennes de 130 m maximum pour une puissance d'environ 12 MW.

Ce Parc Eolien nommé « La vieille Lande », dont le développement est assuré par la société Imagin'ere, est issu d'un partenariat entre 2 actionnaires :

60 % La SICAP (Président Jean-Claude Mangeant - Directeur Thierry Gervais)

40 % investisseurs citoyens + les 2 communes Le Mené et Laurenan (Représentants au COMEX de LAURMEN EOLE : Franck Davy et Gilles Aignel)

Le Permis de Construire a été obtenu mais la demande de dérogation des espèces protégées a fait l'objet d'un avis défavorable. Afin d'y remédier, Imagin'ere a transmis un dossier complémentaire en préfecture.

La SEM Energies 22 a assisté l'entreprise lors du développement du projet et son instruction. Si le conseil scientifique est favorable, l'enquête publique aura lieu courant septembre 2024 et nous pouvons estimer obtenir l'autorisation à la DEP en fin d'année 2024. Puis poursuivre avec la construction du projet.

Il a été évoqué une entrée de la SEM Energies 22 sur la base d'une cession par la SICAP de 9% de leur part. La part d'investissement en fond propre pour la SEM Energies 22 est d'environ 4k€ avec un TRI actionnaire à 30 ans estimé à 5,14%.

Il est demandé à la SEM Energies 22 de prendre connaissance de la fiche projet et de statuer sur la possibilité d'en prendre part. Dans la positive, il est demandé – dans la mesure du possible – d'anticiper la délégation de signature nécessaire à l'entrée au capital de la Société Porteuse Véhicule.

**Le projet devant être étudié au préalable en comité Technique, la décision a été ajournée et reportée par le conseil d'administration.**

Délibération rendue exécutoire  
- Par transmission à la préfecture 15 OCT. 2024  
- Par affichage le 15 OCT. 2024

Pour extrait conforme  
Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies22  
Dominique RAMARD

**SEM Energies 22**  
Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies22  
Dominique RAMARD  
15, Boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc  
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh  
www.sem-energies22.bzh  
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance  
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA SEM Energies22**

**Délibération N°2024-04-11**

L'an deux mil vingt-quatre, Le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

**Objet : Projet éolien de La Motte porté par la « SEPE des Corcées »**

GAÏA Energy Systems et la SEM Energies 22 développent un projet sur la commune de La Motte. Un pacte d'actionnaire prévoit la participation de la SEM Energies 22 à hauteur de 20%. La commune ne souhaite pas prendre de part pour le moment.

Le projet est porté par la « SEPE des Corcées » ; il sera composé d'un mixte d'éoliennes de 5 éoliennes, 125 m et 150 m de hauteur pour une puissance installée d'environ 11MW.

A ce jour, le foncier est sécurisé, les études environnementales sont favorables et le dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale est prévu pour la fin de l'année.

La part d'investissement en fond propre pour la SEM Energies 22 est d'environ 5k€ avec un TRI actionnaire à 30 ans estimé à 5,11%.

Le pacte d'actionnaire est réalisé sur le modèle de celui du PE de Pluduno. Il est demandé à la SEM Energies 22 d'en prendre connaissance et de le signer en cas d'accord.

**Le projet devant être étudié au préalable en comité Technique, la décision a été ajournée et reportée par le conseil d'administration.**

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 15 OCT. 2024  
- Par affichage le 15 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies22  
Dominique RAMARD



Le Président Directeur Général  
de la SEM Energies 22  
Dominique RAMARD

**SEM Energies 22**

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc  
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance  
Pierre GOUZI

